

PROGRAMME

DES

COURS

DE

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PENDANT LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE

1881—1882

Seconde édition.

GENÈVE

IMPRIMERIE CHARLES SCHUCHARDT

1882

Le semestre d'hiver commencera le 15 octobre 1881 et finira le 22 mars 1882.

La première semaine de ce semestre sera consacrée aux examens arriérés, aux examens d'admission et à ceux du baccalauréat.

Les cours s'ouvriront dans toutes les Facultés le 22 octobre. Ils seront interrompus du 23 décembre 1881 au 4 janvier 1882.

Le semestre d'été commencera le Mardi 11 avril 1882 et finira le Samedi 8 juillet.

Le Bureau est composé pour l'année 1881-1882 de :

MM. Louis SORET, *Recteur*.
JULLIARD, *Vice-Recteur*.
E. RITTER, *Secrétaire*.

ET DE

MM. WARTMANN, Doyen de la Faculté des Sciences.
P. VAUCHER, Doyen de la Faculté des Lettres.
Alex. MARTIN, Doyen de la Faculté de Droit.
H. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté de Théologie.
PREVOST, Doyen de la Faculté de Médecine.

PROGRAMME

UNIVERSITAIRE

1881-1882

Faculté des Sciences

M. le Professeur WARTMANN, doyen.
M. le Professeur MULLER, secrétaire.

SEMESTRE D'HIVER

A) SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

Géométrie analytique. — M. le Professeur G. OLTRAMARE. — Une heure par semaine.

Calcul des Probabilités. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Algèbre. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même Professeur. — Trois heures par semaine.

Mécanique analytique et appliquée. — M. le Professeur C. CELLÉRIER. — Trois heures par semaine.

*Astronomie élémentaire et géographie physique*¹. — M. le Professeur PLANTAMOUR. — Mouvements des corps célestes et de la terre en particulier. — Description des corps faisant partie du système solaire. Astronomie stellaire. — Trois heures par semaine.

¹ Ce cours est bisannuel. Les deux parties sont obligatoires pour l'examen du baccalauréat ès sciences mathématiques.

B) SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

Physique expérimentale. — M. le Professeur WARTMANN. — Physique moléculaire. Calorique. Électricité. Magnétisme. — Quatre heures par semaine.

Exercices pratiques dans le laboratoire de Physique. — Le même Professeur. — S'adresser à l'Assistant.

Physique médicale. — M. le Professeur L. SORET. — Physique appliquée à la Physiologie et à la Médecine. — Propriétés générales. Acoustique. Electricité. — Deux heures par semaine.

Physique industrielle théorique. — M. le Professeur Raoul PICTET. — Deux heures par semaine.

Physique industrielle pratique. — Le même Professeur. — Trois heures par semaine.

Calculs de Physique. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Chimie inorganique. — M. le Professeur C. GRAEBE. — Cinq heures par semaine.

Chimie technique. — Le même Professeur. — Les couleurs artificielles. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de Chimie. — Le même Professeur. — S'adresser aux Assistants.

Minéralogie. — M. le Professeur Ch. SORET. — Propriétés générales des minéraux. Cristallographie. Classification et description des espèces minérales. — Deux heures par semaine.

Toxicologie. — M. le Professeur Denis MONNIER. — Deux heures par semaine.

Chimie pharmaceutique. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Falsifications des substances alimentaires. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans les laboratoires d'Analyse, de Chimie biologique et de Microchimie. — Le même Professeur. — S'adresser aux Assistants.

Démonstrations et travaux pratiques dans le laboratoire de Pharmacie. — M. le Professeur BRUN. — Microscopie, Drogues et médicaments. Falsifications. — Six heures par semaine.

Physiologie botanique. — M. le Professeur THURY. — Physiologie végétale. — Deux heures par semaine.

Anatomie comparée. — M. le Professeur VOGT. — Six heures par semaine.

Exercices pratiques dans les laboratoires de Microscopie et d'Anatomie comparée. — Tous les jours. — S'adresser à M. le Dr YUNG, Assistant.

COURS LIBRE

Zoologie générale. — M. E. YUNG, Docteur ès sciences. — Exposé de la théorie de Darwin. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

A) SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

Géométrie descriptive. — M. le Professeur G. OLTRAMARE. — Deux heures par semaine.

Théorie générale des équations. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Mécanique analytique et appliquée. — M. le Professeur C. CELLÉRIER. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Astronomie théorique*¹. — M. le Professeur PLANTAMOUR. — Théorie des éclipses et des occultations. Astronomie sphérique et instrumentale. — Trois heures par semaine.

B) SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

Physique expérimentale. — M. le Professeur WARTMANN. — Acoustique, Optique et Météorologie optique. — Quatre heures par semaine.

Physique industrielle théorique. — M. le Professeur Raoul

¹ Ce cours est bisannuel. Les deux parties sont obligatoires pour l'examen du baccalauréat ès sciences mathématiques.

PICTET. — La chaleur et ses applications. — Deux heures par semaine.

Physique industrielle pratique. — Le même Professeur. — Trois heures par semaine.

Calculs de Physique. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Chimie organique. — M. le Professeur C. GRAEBE. — Cinq heures par semaine.

Chimie technique inorganique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Chimie biologique. — M. le Professeur DENIS MONNIER. — Trois heures par semaine.

Chimie pharmaceutique. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Démonstrations et travaux pratiques dans le laboratoire de Pharmacie. — M. le Professeur BRUN. — Suite du cours d'hiver. — Six heures par semaine.

Paléontologie. — M. le Professeur VOGT. — Quatre heures par semaine.

Excursions géologiques. — Le même Professeur.

Zoologie. — M. le Professeur FOL. — Embryogénie humaine. — Quatre heures par semaine.

Exercices pratiques dans le laboratoire d'Embryologie. — Quatre heures par semaine. S'adresser à M. le Professeur FOL.

Travaux de laboratoire. — Tous les jours.

Organographie botanique. — M. le Professeur THURY. — Quatre heures par semaine.

Exercices dans le laboratoire de Botanique. — Le même Professeur. — Quatre heures par semaine.

*Botanique médicale et Classification botanique*¹. — M. le Professeur MULLER. — Cinq heures par semaine.

Excursions botaniques. — Le même Professeur.

Exercices pratiques dans les laboratoires de Physique, Chimie, Analyse chimique, Chimie physiologique, Microscopie et Anatomie comparée. — Comme dans le semestre d'hiver.

¹ Le cours complet est exigé pour le baccalauréat ès sciences médicales. La classification botanique est seule nécessaire pour l'examen du baccalauréat ès sciences physiques et naturelles.

Faculté des Lettres

M. le Professeur P. VAUCHER, doyen.

M. le Professeur GIRAUD-TEULON, secrétaire.

SEMESTRE D'HIVER

A) SECTION DES LETTRES

Interprétation des auteurs latins. — M. le Professeur A. OLTRAMARE. — Cicéron, *De finibus*, livre I. Lucrèce, fragments des deux derniers livres. Horace, *Épîtres*, livre I. — Quatre heures par semaine.

Littérature latine. — Le même Professeur. — Les œuvres morales et philosophiques. — Deux heures par semaine.

Interprétation des auteurs grecs. — M. le Professeur NICOLE. — Platon, *République*, livres VII et X. Euripide, *Hercule furieux*. Pindare, *Odes choisies*. — Quatre heures par semaine.

Littérature grecque. — Le même Professeur. — Histoire des prosateurs jusqu'à l'époque alexandrine. — Deux heures par semaine.

Langue hébraïque. — (Voir le programme de la Faculté de Théologie.)

Littérature française. — M. le Professeur HUMBERT. — Moyen âge et Renaissance. — Quatre heures par semaine.

Littérature allemande. — M. le Professeur KRAUSS. — *Geschichte der deutschen Literatur vom XV^{ten} Jahrhundert bis zur Mitte des XVIII^{ten} (en allemand)*. — Deux heures par semaine.

Interprétation. — Le même Professeur. — Goethe, *Faust*, 2^{me} partie. — Une heure par semaine.

Littérature comparée. — M. le Professeur MARC-MONNIER. — Histoire comparée des littératures modernes pendant les deux derniers siècles. — Quatre heures par semaine.

Théorie et pratique de l'Improvisation. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Histoire de la langue française. — M. le Professeur Eugène RITTER. — Origines de la langue française. Grammaire historique. La langue française au moyen âge. Lecture de quelques textes (*Recueil de morceaux choisis en vieux français*). — Deux heures par semaine.

Linguistique. — M. le Professeur WERTHEIMER. — Linguistique générale. Méthodes. Phonologie. — Deux heures par semaine.

Histoire de la Philosophie. — M. le Professeur GOURD. — Depuis les origines de la philosophie grecque jusqu'au XVII^me siècle — Quatre heures par semaine.

Philosophie morale. — Le même Professeur. — Etude critique des principales théories morales de l'âge moderne. — Deux heures par semaine.

Esthétique. — M. le Professeur GIRAUD-TEULON. — I. La Renaissance italienne. II. Notions d'esthétique. — Deux heures par semaine.

Philosophie de l'histoire. — Le même Professeur. — Introduction. I. Les lois du progrès dans l'histoire. II. Les différents systèmes de philosophie de l'histoire. — Deux heures par semaine.

COURS LIBRES

Langue grecque. — M. L. MOREL, D^r en philosophie. — Iliade, chant XII. Plutarque, Vie de Thémistocle. — Deux heures par semaine.

Grammaire comparée des Langues romanes. — M. A. de la CALLE. — Deux heures par semaine.

Philosophie du langage. — Le même. — Une heure par semaine.

Langue et littérature anglaises. — M. R. HARVEY, D^r en philosophie. — Shakespeare : lecture et interprétation de la « Tempête » et du « Songe d'une nuit d'été. » — Deux heures par semaine.

Archéologie. — M. A. WAGNON, D^r en philosophie. — Histoire des arts plastiques en Grèce depuis l'époque archaïque jusqu'à Praxitèle. — Deux heures par semaine.

Pédagogie. — M. Chr. VOGEL, D^r en philosophie. — Méthodes et littérature de l'enseignement des langues modernes. — Deux heures par semaine.

B) SECTION DES SCIENCES SOCIALES

Philologie. — M. le Professeur WERTHEIMER. — Histoire générale des langues sémitiques. Œuvres historiques. — Deux heures par semaine.

Histoire générale. — M. le Professeur P. VAUCHER. — La Révolution française. — Trois heures par semaine.

Histoire ancienne. — Le même Professeur. — Les quatre premiers siècles de Rome. — Deux heures par semaine.

Histoire de Genève. — M. Amédée ROGET. — Histoire de Genève depuis la défaite des Libertins en 1555. — Une heure par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Première partie : Notions fondamentales. — Production des richesses. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — Le même Professeur. — Deuxième partie : Circulation des richesses. — Deux heures par semaine.

Législation comparée. — M. le Professeur GENTET. — Deux heures par semaine.

Histoire des Religions. — M. le Professeur STROEHLIN. — Religions des peuples aryens : Inde; Perse; Grèce et Rome; Scandinavie et Germanie; Gaule. — Deux heures par semaine.

COURS LIBRES

Statistique. — M. le Professeur DAMETH. — Théorie élémentaire de la statistique. Son organisation pratique. Tableaux de statistique comparée. — Une heure par semaine.

Rapports de la biologie avec la science sociale. — M. E. DELPHIN, lic. ès lettres. — Évolution organique (Darwin) et évolution sociale (Spencer). — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

A) SECTION DES LETTRES

Interprétation des auteurs latins. — M. le Professeur A. OLTRAMARE. — Tacite, Dialogue des Orateurs. Quelques pièces de Catulle. Satires choisies de Perse et de Juvénal. — Quatre heures par semaine.

Littérature latine. — Le même Professeur. — Le genre satirique et l'épigramme. — Deux heures par semaine.

Interprétation des auteurs grecs. — M. le Professeur NICOLE. — Morceaux choisis d'Athénée. Aristophane, les Guêpes. — Quatre heures par semaine.

Littérature grecque. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Langue hébraïque. — (Voir le programme de la Faculté de Théologie.)

Littérature française. — M. le Professeur HUMBERT. — La littérature française au XVII^{me} siècle. — Quatre heures par semaine.

Littérature allemande. — M. le Professeur KRAUSS. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Interprétation. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Littérature comparée. — M. le Professeur MARC-MONNIER. — Suite du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

Théorie et pratique de l'Improvisation. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Histoire de la Langue française. — M. le Professeur E. RITTER. — La langue française depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. — Deux heures par semaine.

Linguistique. — M. le Professeur WERTHEIMER. — Mythologie comparée. Applications de la linguistique à l'étude de la mythologie. — Deux heures par semaine.

Histoire de la philosophie. — M. le Professeur GOURD. — XVIII^{me} et XIX^{me} siècles. — Quatre heures par semaine.

Philosophie. — Le même Professeur. — Problèmes actuels de la philosophie. — Deux heures par semaine.

COURS LIBRES

Grammaire comparée des Langues romanes. — M. A. de la CALLE. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Philosophie du langage. — Le même. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Pédagogie. — M. Chr. VOGEL, Dr en phil. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

B) SECTION DES SCIENCES SOCIALES

Philologie. — M. le Professeur WERTHEIMER. — La poésie hébraïque post-biblique. — Deux heures par semaine.

Histoire générale. — M. le Professeur P. VAUCHER. — Études sur l'histoire de l'Europe pendant la seconde moitié du XVI^{me} siècle. I. Philippe II et le soulèvement des Pays-Bas. II. L'Angleterre au temps d'Élisabeth. Élisabeth et Marie Stuart. Élisabeth et Philippe II. III. Guerres de Religion en France. La Ligue et Henri IV. — Quatre heures par semaine.

Histoire de Genève. — M. Amédée ROGET. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Première partie : Distribution des richesses. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — Le même Professeur. — Deuxième partie : Consommation des richesses. — Deux heures par semaine.

Étude des systèmes sociaux. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Deux heures par semaine.

Histoire des Religions. — M. le Professeur STROEHLIN. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Histoire de la civilisation. — M. L. JACQUEMOT. — Quatre heures par semaine.

COURS LIBRE

Statistique. — M. le Professeur DAMETH. — Statistique de la Suisse. — Une heure par semaine.



Faculté de Droit

M. le Professeur A. MARTIN, doyen.
M. le Professeur H. BROCHER, secrétaire.

SEMESTRE D'HIVER

1^{re} ANNÉE.

Philosophie, Encyclopédie et Histoire générale du Droit. — M. le Professeur HENRI BROCHER. — Sept heures par semaine.
Cours préparatoire et élémentaire de Droit civil français. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Trois heures par semaine.
Droit public. — M. le Professeur HORNUNG. — Trois heures par semaine.
Législation comparée. — M. le Professeur GENTET. — Deux heures par semaine.
Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Notions fondamentales. — Production des richesses. — Deux heures par semaine.

2^{me} ANNÉE.

Organisation judiciaire et Procédure civile. — M. le Professeur GENTET. — Trois heures par semaine.
Droit civil comparé. — M. le Professeur GENTET. — Deux heures par semaine.
Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Circulation des richesses. — Deux heures par semaine.

2^{me} et 3^{me} ANNÉES.

Pandectes. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Commentaire de l'Édit perpétuel; juridiction et procédure. — Jugements (1^{re} partie). — Droits réels. — Droit des obligations. — Droit de famille. — Deux heures par semaine.
Droit civil. — M. le Professeur CHARLES BROCHER. — Code civil, livres I et II. — Successions, donations et testaments. — Contrat de mariage.
Droit international privé se rapportant aux matières du cours. — Sept heures par semaine.
Droit commercial. — M. le Professeur ALEXANDRE MARTIN. —

Sociétés civiles et commerciales. — Gage, commission, transport. — Législation sur les chemins de fer. — Trois heures par semaine.

Procédure pénale. — M. le Professeur HORNUNG. — Trois heures par semaine.

Médecine légale. — M. le Professeur GOSSE. — Deux heures par semaine. — Fin du Code pénal et Code civil.

Exercices de plaidoirie. — Tous les quinze jours, devant un jury de la Faculté.

COURS LIBRE

Droit fédéral. — M. MAURICE HUMBERT, D^r en droit. — Capacité civile, poursuites pour dettes, loi sur les Obligations. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

1^{re} ANNÉE.

Institutions du Droit civil romain et germanique. — M. le Professeur HENRI BROCHER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Sept heures par semaine.

Cours préparatoire et élémentaire de Droit civil français. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Droit public. — M. le Professeur HORNUNG. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Distribution des richesses. — Deux heures par semaine.

2^{me} ANNÉE.

Procédure civile. — M. le Professeur GENTET. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Droit civil comparé. — M. le Professeur GENTET. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Consommation des richesses. — Deux heures par semaine.

2^{me} et 3^{me} ANNÉES.

Pandectes. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Droit civil et Droit international privé. — M. le Professeur

Charles BROCHER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Sept heures par semaine.

Droit international public. — M. le professeur HORNUNG. — Trois heures par semaine.

Droit commercial. — M. le Professeur Alexandre MARTIN. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Exercices de plaidoirie. — Comme dans le semestre d'hiver.

Pour les 1^{re}, 2^{me}, 3^{me} ANNÉES.

Diction. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Deux heures par semaine.

COURS LIBRE

Droit fédéral. — M. Maurice HUMBERT, D^r en droit. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Faculté de Théologie

M. le Professeur Hugues OLTRAMARE, doyen.

M. le Professeur BOUVIER, secrétaire.

SEMESTRE D'HIVER

Théologie historique. — M. le Past. CHANTRE. — Le Christianisme et l'Église dans l'âge moderne. — Quatre heures par semaine.

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le Professeur Hugues OLTRAMARE. — Interprétation du livre des Actes des Apôtres. — Herméneutique. — Cinq heures par semaine.

Lecture et interprétation philologique du Nouveau Testament. — Le même Professeur. — Seconde Épître de saint Paul aux Corinthiens. — Une heure par semaine.

Dogmatique. — M. le Professeur BOUVIER. — Introduction. Théologie. Anthropologie. Christologie. — Quatre heures par semaine.

Théologie pratique. — M. le Professeur COGNARD. — L'Église et sa constitution. Le Pasteur et le Pastorat. La Catéchèse — Deux heures par semaine.

Exercices d'Homilétique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le Professeur SEGOND. — Le Livre d'Ésaïe. — Trois heures par semaine.

Introduction à l'Ancien Testament. — Le même Professeur. — Les Prophètes. — Une heure par semaine.

Hébreu. — Le même Professeur. — Grammaire hébraïque. — Interprétation philologique de la Genèse, ch. XXII à XXIV. — Trois heures par semaine.

COURS LIBRE

Encyclopédie des sciences théologiques. — M. Ernest MARTIN, licencié en théologie. — Deux heures par semaine à partir du mois de janvier.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Théologie historique. — M. le Past. CHANTRE. — Suite du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le Professeur Hugues OLTRAMARE. — Introduction aux Livres du Nouveau Testament. — Cinq heures par semaine.

Lecture et interprétation philologique du Nouveau Testament. — Le même Professeur. — Interprétation de l'Épître de saint Paul aux Galates. — Une heure par semaine.

Dogmatique. — M. le Professeur BOUVIER. — Sotériologie, Eschatologie. — Quatre heures par semaine.

Théologie pratique. — M. le Professeur COGNARD. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Exercices d'homilétique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le Professeur SEGOND. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Introduction à l'Ancien Testament. — Le même Professeur. — Les Hagiographes. — Une heure par semaine.

Hébreu. — Le même Professeur. — Interprétation philologique des Ps. CXX à CXXXV. — Trois heures par semaine.

Faculté de Médecine

M. le Professeur PREVOST, doyen.
M. le Professeur LASKOWSKI, secrétaire.

SEMESTRE D'HIVER

Anatomie normale. — M. le Professeur LASKOWSKI. — Organes des sens. — Splanchnologie. — Six heures par semaine. — Exercices pratiques et conférences tous les jours.

Physiologie. — M. le Professeur SCHIFF. — Physiologie générale du mouvement et des fonctions végétatives. — Six heures par semaine.

Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire, avec conférences pratiques tous les jours.

Anatomie et Physiologie pathologiques générales. — M. le Professeur ZAHN. — Appareils vasculaire, locomoteur et nerveux. — Six heures par semaine.

Cours d'Autopsies et de Démonstrations pathologiques. — Le même Professeur. — Quatre heures par semaine.

Laboratoire d'Anatomie pathologique. — Le même Professeur dirigera les travaux dans ce laboratoire qui sera ouvert tous les jours.

Histologie normale. — M. le D^r ETERNOD. — Histologie générale des tissus. — Deux heures par semaine.

Clinique médicale. — M. le Professeur REVILLIOD. — Neuf heures par semaine.

Clinique chirurgicale. — M. le Professeur JULLIARD. — Neuf heures par semaine.

Clinique obstétricale et gynécologique. — M. le Professeur Alfred VAUCHER. — Cinq heures par semaine.

Cours théorique d'Accouchement. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Cours théorique de Gynécologie. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Policlinique. — M. le Professeur VULLIET. — Cinq heures par semaine.

Pathologie interne. — M. le Professeur D'ESPINE. — Maladies infectieuses (fièvres éruptives, typhus, etc.). — Maladies du sang (anémie, leucocythémie, etc.). — Trois heures par semaine.

Pathologie externe. — M. le Professeur Jaques-L. REVERDIN. — Maladies chirurgicales des os et des articulations. — Trois heures par semaine.

Médecine opératoire. — Le même Professeur. — Des méthodes et des procédés opératoires; de leurs indications et contre-indications; de leur manuel et de leurs résultats. — Deux heures par semaine.

Thérapeutique. — M. le Professeur PREVOST. — Métalloïdes et Métaux. — Trois heures par semaine.

Hygiène. — M. le Professeur DUNANT. — Hygiène publique et privée. — Deux heures par semaine.

Pharmacologie. — M. le Professeur BRUN. — Étude des principales drogues simples et des produits chimiques et pharmaceutiques. — Deux heures par semaine.

Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire de Pharmacie. — Le même Professeur. (Voir Faculté des Sciences.)

Médecine légale. — M. le Professeur GOSSE. — Médecine légale du code pénal. — Deux heures par semaine.

Psychiatrie. — M. le D^r OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

Cavité buccale. — M. le D^r ETERNOD. — Anatomie normale et pathologique de la cavité buccale et de l'appareil dentaire. 1^{re} partie. — Deux heures par semaine.

COURS LIBRES

Obstétrique. — M. le D^r CORDÈS. — Deux heures par semaine.

Ophthalmologie. — M. le D^r BARDE. — Cours d'opérations sur les yeux et ophtalmoscopie. — Une heure par semaine.

Clinique Ophthalmologique. — Une heure par semaine.

Pathologie oculaire. — M. le D^r HALTENHOFF. — Une heure par semaine.

Clinique et Policlinique ophthalmologique. — Le même. — Deux heures par semaine.

Histoire de la médecine. — M. le D^r PÉTAVEL. — Une heure par semaine.

Répétitoire d'accouchements. — M. le D^r JENTZER. — Trois heures par semaine.

Répétitoire de Gynécologie. — Le même. — Trois heures par semaine.

Répétitoire d'obstétrique. — M. le D^r E. CHENEVIÈRE. — Deux heures par semaine.

Répétitoire de Chirurgie. — M. le D^r Aug. REVERDIN. — Deux heures par semaine.

Cours de bandages et d'appareils. — Le même. — Deux heures par semaine.

Maladies vénériennes. — M. le D^r H. OLTRAMARE. — Une heure par semaine.

Maladies des voies urinaires. — M. le D^r Ed. MARTIN. — Deux heures par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Anatomie normale. — M. le Professeur LASKOWSKI. — Anatomie topographique appliquée à la chirurgie et à la médecine. — Six heures par semaine.

Physiologie. — M. le Professeur SCHIFF. — Système nerveux. Organes des sens. — Six heures par semaine.

Exercices pratiques dans le laboratoire, tous les jours.

Anatomie pathologique spéciale des organes. — M. le Professeur ZAHN. — Six heures par semaine.

Cours théorique et pratique d'histologie pathologique. — Le même Professeur. — Six heures par semaine.

Laboratoire d'Anatomie pathologique. — Le même Professeur dirigera les travaux dans ce laboratoire qui sera ouvert tous les jours.

Histologie normale. — M. le D^r ETERNOD. — Histologie spéciale des organes et des systèmes. — Quatre heures par semaine.

Laboratoire d'histologie normale. — Le même. — Tous les jours.

Clinique médicale. — M. le Professeur REVILLIOD. — Neuf heures par semaine.

Clinique chirurgicale. — M. le Professeur JULLIARD. — Neuf heures par semaine.

Clinique obstétricale et gynécologique. — M. le Professeur Alfred VAUCHER. — Cinq heures par semaine.

Cours d'opérations obstétricales. — Le même Professeur. — Trois heures par semaine.

Policlinique. — M. le Professeur VULLIET. — Cinq heures par semaine.

Pathologie interne. — M. le Professeur D'ESPINE. —

— Cours pratique de percussion et d'auscultation. — Une heure par semaine.

Pathologie externe. — M. le Professeur Jaques-L^s REVERDIN. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Médecine opératoire. — Le même Professeur. — Exercices opératoires pratiques. — Six heures par semaine.

Thérapeutique. — M. le Professeur PREVOST. — Modificateurs du système nerveo-musculaire. — Trois heures par semaine.

Médecine légale. — M. le Professeur GOSSE. — Continuation du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Psychiatrie. — M. le D^r OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

Cavité buccale. — M. le D^r ETERNOD. — Suite du cours d'hiver. 2^{me} partie. — Deux heures par semaine.

COURS LIBRES

Clinique ophthalmologique. — M. le D^r BARDE. — Une heure par semaine.

Pathologie oculaire. — M. le D^r HALTENHOFF. — Une heure par semaine.

Clinique et policlinique ophthalmologique. — Le même. — Deux heures par semaine.

Répétitoire d'Accouchements. — M. le D^r JENTZER. — Trois heures par semaine.

Répétitoire de Gynécologie. — Le même. — Trois heures par semaine.

Cours d'Opérations gynécologiques. — Le même. — Deux heures par semaine.

Répétitoire de Gynécologie. — M. le D^r E. CHENEVIÈRE. — Deux heures par semaine.

Histoire de la médecine. — M. le D^r PÉTAVEL. — Une heure par semaine.

Répétitoire de chirurgie. — M. le D^r Aug. REVERDIN. — Deux heures par semaine.

Cours de bandages et d'appareils. — Le même. — Deux heures par semaine.

Maladies vénériennes. — M. le D^r H. OLTRAMARE. — Une heure par semaine.

Obstétrique. — M. le D^r CORDÈS. — Deux heures par semaine.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET UNIVERSITAIRES

Le *Jardin botanique* est ouvert tous les jours. L'admission dans les *Serres*, ainsi que dans le *Conservatoire botanique*, s'obtient du directeur du Jardin ou du professeur de Botanique.

Le *Musée d'Histoire naturelle* (qui comprend les galeries de Zoologie, d'Anatomie comparée, d'Ostéologie, de Paléontologie, de Géologie et de Minéralogie), ainsi que les *Cabine*ts de *Physique et de Mécanique*, sont accessibles à ceux qui se font autoriser par MM. les professeurs de la Faculté des Sciences.

La *Bibliothèque publique* (Salle de lecture) est ouverte tous les jours.

L'*Observatoire astronomique* est ouvert le premier jeudi de chaque mois, de 3 à 4 heures. En cas de très-mauvais temps, l'ouverture est renvoyée au lendemain.

Les élèves travaillant aux Laboratoires de Physique, de Chimie, de Microscopie, d'Anatomie comparée et de Chimie physiologique peuvent faire usage de la *Bibliothèque* attachée à ces laboratoires.

Sont accessibles aux élèves de l'Université :

L'*École de Gymnastique*, le *Manège*, le *Conservatoire de Musique* (ces trois établissements moyennant une rétribution spéciale), le *Musée Rath*, le *Musée Fol*, et à l'Athénée, le *Conservatoire industriel*, la *Bibliothèque technologique* et la *Bibliothèque de la Société genevoise d'Utilité publique*.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

ADOPTÉ

PAR LE CONSEIL D'ÉTAT.

Des étudiants et des assistants.

Au commencement de leurs études, les étudiants doivent se faire immatriculer au Bureau de l'Université, dans la Faculté qu'ils ont choisie.

Les candidats à l'immatriculation doivent déposer leurs titres au Bureau. Ces titres sont soumis au contrôle et à l'approbation du Doyen de la Faculté. La date de l'immatriculation est indiquée sur le livret. Des certificats d'immatriculation et des certificats d'inscription sont délivrés par le Recteur à l'étudiant qui les demande.

Les étudiants et les assistants doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours qu'ils se proposent de suivre et payer, pour chaque heure de cours par semaine, 2 fr. 50 par semestre.

Dans la Faculté de Médecine, les leçons sont payées à raison de 5 francs par semestre pour chaque heure de cours par semaine.

Un livret d'étude est remis aux étudiants et aux assistants par le Bureau de l'Université. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le Recteur, par le Doyen de la Faculté et par tous les Professeurs ou Privat-docents dont l'étudiant ou l'assistant suit les cours.

Des examens.

Les examens sont publics. Ils se font devant des Jurys composés de professeurs désignés par le Sénat et de personnes choisies par le Département (Loi, article 142).

Le Bureau annonce, par une affiche, l'époque précise où les examens ont lieu.

Le prononcé du résultat des examens a lieu en public. Les étudiants qui ont subi des examens déclarés admissibles peuvent

réclamer des certificats d'études signés par le Recteur et par le Secrétaire de l'Université.

Il est délivré, au nom de l'Université, un diplôme à tous ceux qui ont obtenu un grade universitaire. Ce diplôme est signé par le Recteur, le Doyen de la Faculté et le Secrétaire de l'Université.

Au commencement de chaque semestre ont lieu les examens d'admission; au commencement et à la fin de l'année universitaire, les examens de grades; à la fin de l'année universitaire, les examens annuels, obligatoires ou facultatifs (Loi, article 141) et ceux de la Section de philosophie (Loi, article 122).

Dans le seul cas où les examens annuels ne seraient pas admis, les étudiants peuvent se présenter pour les subir de nouveau au commencement du semestre d'hiver.

Sont estimés dans leur ensemble et d'après la moyenne des chiffres obtenus sur les différentes parties : les examens d'admission et de graduation, les examens annuels obligatoires des Facultés de Droit et de Théologie et de la Section de Philosophie, les examens facultatifs des Facultés des Sciences et des Lettres, s'ils comprennent quatre parties au moins.

En dehors de ces conditions, chaque examen est apprécié isolément. Dans ce cas, le chiffre 3 suffit pour l'admission,

Les demandes d'admission à subir ces examens doivent être adressées au Doyen de la Faculté une semaine au moins avant le jour fixé pour l'examen.

Les examens pour le Doctorat ont lieu, sur la demande des candidats, à l'époque fixée par la Faculté.

Dispositions financières.

Les rétributions des élèves, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le bedeau de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

Les demandes en exemption (articles 145, § 2, et 159 de la Loi) doivent être adressées au Département.

Les candidats au doctorat dans les cinq Facultés, à la licence en droit et en théologie, et au baccalauréat en théologie, sont tenus de déposer, avant les épreuves, cent exemplaires de leur dissertation imprimée (cent cinquante pour le doctorat en mé-

decine). Ils déposeront, de plus, la moitié des droits universitaires. En cas d'insuccès, ce dépôt ne leur sera pas rendu.

Les droits universitaires sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier 30 francs ;

Pour le grade de licencié 80 francs ;

Pour le grade de docteur 100 francs.

Pour le doctorat en médecine voir les articles 69, 70, 71 du Règlement.

Conditions d'admission.

a. Sciences et lettres.

Sont admis et immatriculés comme étudiants dans la Faculté des Sciences et dans la Faculté des Lettres.

1° Les bacheliers ès lettres;

2° Les élèves sortis d'une des sections du Gymnase avec des certificats d'études (Loi, article 110);

3° Les Suisses et les étrangers qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes;

4° Les personnes qui subissent d'une manière satisfaisante un examen oral.

Cet examen porte au choix du candidat :

Soit sur le champ d'études de l'examen oral du Baccalauréat ès lettres;

Soit sur la Littérature, l'Histoire générale, la Philosophie, la Géographie physique, les Mathématiques élémentaires, les Éléments des sciences naturelles, les Éléments de physique et de chimie.

b. Droit et Théologie.

Sont admis dans la première année d'études des Facultés de Droit et de Théologie :

1° Les bacheliers ès sciences et les licenciés ès lettres;

2° Les étudiants qui ont suivi les deux années d'études de la section de Philosophie, et subi des examens déclarés admissibles à la fin de chacune des deux années (Loi, article 122).

— Les cours choisis par les étudiants de cette section doivent comprendre au moins vingt heures de leçons par semaine dans chaque semestre.

3° Les étrangers, bacheliers ès lettres, que le Bureau, sur le préavis de la Faculté, dispense d'une partie des conditions

indiquées. — Dans les examens d'admission, il peut être tenu compte des diplômes ou des certificats délivrés par des Académies ou des Universités étrangères, de manière à dispenser les candidats de tout ou partie des épreuves exigées.

De plus, pour être admis dans la Faculté de Théologie, les étudiants doivent justifier de la connaissance de la langue hébraïque.

c. Médecine.

Sont admis et immatriculés comme étudiants dans la Faculté de Médecine :

1° Les bacheliers ès lettres ;

2° Les bacheliers ès sciences ;

3° Les étudiants qui ont suivi les deux années d'études de la section de philosophie, et subi des examens déclarés admissibles à la fin de chacune des deux années (Loi, art. 122). — Les cours choisis par les étudiants de cette section doivent comprendre au moins 20 heures de leçons par semaine dans chaque semestre ;

4° Les élèves sortis de la section classique du Gymnase avec des certificats d'études ;

5° Les Suisses et les étrangers qui, par des diplômes et des certificats, justifient d'études équivalentes ;

6° Les personnes qui subissent d'une manière satisfaisante des examens oraux sur le champ d'études de la section classique du Gymnase.

Peuvent être inscrits dans la Faculté de Médecine ceux qui fournissent la preuve qu'ils ont étudié, une année au moins, comme étudiants réguliers, dans une Faculté correspondante à l'étranger.

Sauf autorisation spéciale du Professeur, les cliniques et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études régulières.

Le Règlement, auquel nous renvoyons, détermine les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS

Extrait de la Loi du 1^{er} mars 1876.

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué par l'État un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1° Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants distingués du Gymnase et de l'Université.

2° Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources d'instruction nécessaires pour leur carrière future.

ART. 2. — Ces subsides seront accordés : 1° à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes ; 2° et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

Membres du Comité de gestion.

MM. CARTERET, Ant., Conseiller d'État, *président*.

CHAUVET, Michel, Conseiller d'État.

MARTIN, Alex., prof., *trésorier*.

OLTRAMARE, Hugues, prof.

WARTMANN, E., prof.

DECRUE, D., prof.

VERCHÈRE, A., directeur du Gymnase, *secrétaire*.

PRIX UNIVERSITAIRES

Ces prix seront délivrés dans la séance de rentrée de l'Université après les vacances de Noël, au commencement de janvier 1883.

NB. Pour les prix correspondants qui seront distribués en janvier 1882, voir le Programme des cours de l'année 1880-1881, 2^{me} édition.

FACULTÉ DES SCIENCES

PRIX DAVY

La Faculté des Sciences décernera un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Sont admises à concourir toutes les personnes qui ont été immatriculées ou graduées dans la Faculté des Sciences, depuis six ans au plus (soit depuis le mois de juin 1876 inclusivement).

Les mémoires manuscrits doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} novembre 1882.

PRIX D'ENCOURAGEMENT

La Faculté des Sciences décernera, s'il y a lieu, des récompenses dont la valeur ne pourra excéder *cent francs*, pour des travaux ayant trait aux sciences physiques et naturelles.

Sont admis à concourir les étudiants qui ont été immatriculés dans la Faculté dans l'année 1881-82, et les assistants qui ont suivi au moins trois cours de sciences pendant cette année.

Les manuscrits doivent être adressés au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} novembre 1882.



FACULTÉ DES LETTRES

PRIX FONDÉS PAR HENRI DISDIER

1. PRIX DE PHILOSOPHIE (DIT PRIX HUMBERT)

L'Université décernera un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La psychologie d'Aristote.

2. PRIX D'HISTOIRE (DIT PRIX ADOR)

L'Université décernera un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Étude sur les œuvres historiques de Voltaire.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX DEUX PRIX

ART. 1^{er}. Sont admis à concourir :

- 1^o Les citoyens genevois âgés de moins de 27 ans ;
- 2^o Les Suisses des autres Cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge, qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. Les mémoires doivent être transmis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1882.

Ils porteront une devise qui sera reproduite *sur* un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont, par conséquent, le droit d'en prendre copie.

PRIX DE LITTÉRATURE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera un prix de Littérature dont le sujet est laissé au choix des aspirants.

Le prix est de *trois cents* francs.

Sont admis à concourir, parmi les élèves qui auront achevé en juillet 1882 leur première ou leur seconde année d'études générales, les étudiants de la Faculté des Lettres et de la Section de Philosophie, ainsi que les assistants qui ont suivi deux cours au moins dans la Faculté des Lettres.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres, avant le 1^{er} novembre 1882.

**FACULTÉ DE DROIT****PRIX BELLOT**

La Faculté de Droit décernera un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux aspirants. La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents* francs.

Les thèses de Doctorat ne sont admises au concours que si elles sont présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié en Droit dans les six années précédentes. Est aussi admis tout travail sur le droit ou sur l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié.

Sont admis à concourir au prix les Docteurs ou Licenciés en Droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs et être remis au Doyen de la Faculté de Droit, avant le 1^{er} novembre 1882.

**FACULTÉ DE THÉOLOGIE****PRIX DES SCIENCES THÉOLOGIQUES**

Prix unique de douze cents francs.

Avec l'aide de quelques donateurs, la Compagnie des Pasteurs et Professeurs en Théologie a décidé d'ouvrir un concours sur la question suivante :

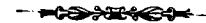
Histoire du dogme de l'Inspiration des Écritures à partir de la Réformation, particulièrement dans les Églises réformées de langue française.

Les mémoires devront être envoyés au Doyen de la Faculté de Théologie, avant le 30 septembre 1882. Le prix sera décerné, s'il y a lieu, le 31 décembre de la même année.

Sont admis à concourir tous les ecclésiastiques et les gradués en théologie ayant étudié au moins deux ans dans la Faculté.

AU NOM DE L'UNIVERSITÉ :

LOUIS SORET, *Recteur.*



Le présent programme est approuvé pour l'année 1881-1882.

Genève, le 3 août 1881.

*Le Conseiller d'État chargé du Département
de l'Instruction publique,*

ANTOINE CARTERET.

ADRESSES

DE

MM. LES PROFESSEURS ET PRIVAT-DOCENTS

- MM. Barde, Corraterie, 6, Genève.
 Bouvier, rue Charles-Bonnet, 4, Genève.
 Brocher, Charles, rue Eynard, 8, Genève.
 Brocher, Henri, rue Bellot, 9, Genève.
 Brun, quai des Bergues, 1, Genève.
 Calle, A. (de la), Genève.
 Cellérier, rue Charles-Bonnet, 6, Genève.
 Chantre, A., Montbrillant, 3, Genève.
 Chastel, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, Genève.
 Chenevière, E., rue du Rhône, 29, Genève.
 Cordès, Corraterie, 8, Genève.
 Cougnard, place du Rond-point, 7, Plainpalais.
 Dameth, quai des Bergues, 27, Genève.
 Delphin, E., Saint-Victor, 154, Carouge.
 D'Épine, rue Beauregard, 6, Genève.
 Dunant, Puits-St-Pierre, 4, Genève.
 Éternod, chemin Sautter, 5, Plainpalais.
 Fol, Hermann, Chougny, près Vandœuvres.
 Gentet, Molard, 4, Genève.
 Giraud-Teulon, rue St-Victor, 8, Genève.

- MM. Gosse, rue des Chaudronniers, 5, Genève.
 Gourd, J.-J., boulevard Helvétique, 21, Genève.
 Græbe, Charles, rue de Candolle, 17, Genève.
 Harvey, rue des Chanoines, 10, Genève.
 Haltenhoff, Corraterie, 20, Genève.
 Hornung, Pré-l'Évêque, 19, Eaux-Vives.
 Humbert, Ed., square de Contamines, 8, Eaux-Vives.
 Humbert, Maurice, chemin Gourgas, 4, Plainpalais.
 Jaquemot, L., boulevard de Plainpalais, 27-29.
 Jentzer, Corraterie, 22, Genève.
 Jusserandot, rue Pierre-Fatio, 15, Genève.
 Julliard, fils, Boulevard du Théâtre, 2, Genève.
 Krauss, chemin de la Tour, 9, Plainpalais.
 Laskowski, rue de l'Athénée, 12, Genève.
 Marc-Monnier, Champel, Plainpalais.
 Martin, Alexandre, rue de la Cité, 22, Genève.
 Martin, Edouard, La Colline, r. de Malagnou, Eaux-Vives.
 Martin, Ernest, rue de l'Hôtel-de-Ville, 14, Genève.
 Monnier, Denis, avenue de Florissant, 10.
 Morel, Louis, Bourg-de-Four, 32, Genève.
 Müller, boulevard des Philosophes, 8.
 Nicole, rue Neuve Saint-Léger, 4, Genève.
 Olivet, maison de l'Horloge, Molard, Genève.
 Oltramare, André, chemin Vignier, Plainpalais.
 Oltramare, Gabriel, Grottes-Servette, 20 et 21, Genève.
 Oltramare, Hugues, place Bourg-de-Four, 24, Genève.
 Oltramare, H., rue du Commerce, 9, Genève.
 Pétavel, J., Chêne-Bougeries, 15.
 Pictet, Raoul, Terrasse St-Victor, Genève.
 Plantamour, promenade du Pin, 5, Genève.
 Prevost, rue de l'Athénée, 7, Genève.
 Reverdin, J.-L., place du Lac, 1, Genève.
 Reverdin, Aug., Corraterie, 24, Genève.
 Revilliod, rue Beauregard, 4, Genève.
 Ritter, Eugène, route de Malagnou, 7 a, Eaux-Vives.
 Roget, rue St-Léger, Genève.
 Schiff, chemin de la Tour, Plainpalais.
 Segond, rue Étienne-Dumont, 14, Genève.
 Soret, Louis, rue Beauregard, 2, Genève.
 Soret, Charles, rue Beauregard, 6, Genève.

- MM. Stroehlin, Cours des Bastions, 6, Genève.
Thury, chemin de Florissant, 21, Plainpalais.
Vaucher, Pierre, place du Port, 1, Genève.
Vaucher, Alfred-Henri, Conseil-Général, 18, Genève.
Vulliet, quai du Mont-Blanc, 7, Genève.
Vogt, chemin du Soleil-Levant, 26, Plainpalais.
Wagnon, A., rue Gevray, 11, Genève.
Wartmann, Cours des Bastions, 8, Genève.
Wertheimer, rue Neuve St-Léger, 8, Genève.
Yung, Émile, rue des Allemands, 9, Genève.
Zahn, Rond-point de Plainpalais, 5, Genève.

Bedeau de l'Université.

M. Déprez, chemin des Terrassiers, 14, Plainpalais.

Le Bureau du Bedeau est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures pendant les quinze premiers jours de chaque semestre ; de 9 heures et demie à 11 heures et demie, et de 2 à 4 heures pendant le reste du semestre.

Concierge.

M. Chouet, Bâtiment de l'Université.

